

# référence

protection des hommes



Syndicat national des acteurs du marché de la prévention et de la protection



## FAIT MARQUANT

Le SYNAMAP, un syndicat en pleine croissance !

P. 2

## ZOOM SUR

E.P.I. Center  
Infield Safety

P. 4

## INFOS SYNAMAP

Les dernières  
actus

P. 7

## EN BREF

Les infos du marché  
de la prévention et  
de la protection

P. 12

Le SYNAMAP démontre chaque jour son importance sur un marché qui ne cesse d'évoluer et qui est voué à se développer davantage ces prochaines années. Notre syndicat est plus que jamais un acteur incontournable sur le marché de la prévention et de la protection de l'homme au travail et ses prises de positions, tant sur le plan de la réglementation que sur celui de la réglementation, rencontrent un écho croissant.

Fidèle à son ambition qui est de faire reculer le nombre des accidents du travail, sources de drames humains et économiques, le SYNAMAP organisera le 6 juin prochain, une matinée de rencontres au Sénat sur le thème suivant : "Le monde agricole et les défis de la sécurité au travail".

Au cours de cette matinée des personnalités issues de tous les horizons (industriels, agriculteurs, chercheurs, représentants d'organisations professionnelles) débattront des enjeux concrets liés à la sécurité des agriculteurs et feront un bilan des différentes actions mises en œuvre par tous les acteurs concernés pour renforcer la politique de prévention des risques dans ce domaine.

L'occasion, une fois de plus, d'ouvrir le SYNAMAP vers d'autres organisations professionnelles (FNSEA, COOP de France), de leur donner la parole et de débattre librement avec un seul objectif : améliorer sans cesse la protection de l'homme au travail.

Bernard Cuny  
Président du SYNAMAP

## FAIT MARQUANT

# Le SYNAMAP, un syndicat en pleine croissance !

Organisation interprofessionnelle engagée et active, le SYNAMAP, syndicat national des acteurs du marché de la prévention et de la protection, ne cesse d'évoluer pour défendre les intérêts de ses adhérents, mais aussi pour promouvoir la culture de la prévention et de la protection de l'homme au travail et militer pour la mise en place d'un champ économique stable et harmonisé.

Acteur incontournable sur un marché d'avenir, le SYNAMAP s'investit quotidiennement dans une démarche d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, devenu un véritable enjeu pour les entreprises. Le syndicat a toujours œuvré pour faire évoluer les comportements sur la protection de l'homme au travail et démontrer que les EPI constituent une valeur ajoutée et non une contrainte pour les entreprises. Aujourd'hui, les EPI proposés par les adhérents du SYNAMAP font preuve d'un niveau d'expertise reconnu et ces derniers innovent constamment pour proposer des produits qui, dans le respect des référentiels techniques les plus exigeants, allient efficacité et confort.

Le marché de la prévention et de la protection de l'homme au travail évolue constamment, le SYNAMAP doit donc s'y adapter pour garantir le succès de ses missions et surtout répondre aux besoins de ses adhérents.

### Un développement à la hauteur de ses engagements

La vocation première du SYNAMAP est de promouvoir la prévention et la protec-

tion de l'homme au travail, de valoriser la protection individuelle et la protection collective, mais aussi de défendre les intérêts de ses adhérents. Pour y répondre efficacement, le syndicat a renforcé son équipe en 2010. Ce changement d'effectif est la preuve même de sa montée en puissance qui se traduit également par une augmentation ininterrompue du nombre de ses adhérents depuis 2007, et ce malgré les conséquences désastreuses de la crise économique traversée par les entreprises en 2009. Cette spirale vertueuse est sans doute le fruit des résultats obtenus par le syndicat qui milite quotidiennement à la mise en place d'un champ économique harmonisé, stable et

respectueux des principes fondamentaux du droit en vigueur ainsi qu'à une rationalisation du processus normatif. Deux demandes récurrentes de la part de ses adhérents. "Les normes ne peuvent être utiles à la structuration du champ industriel qu'à une double condition : être robustes et ne pas faire l'objet de révisions incessantes" explique Antoine Fabre, Délégué général du SYNAMAP. De ce point de vue, l'action entreprise par le SYNAMAP auprès des pouvoirs publics, des

## SOMMAIRE

FAIT MARQUANT.....	2
ZOOM SUR.....	4
AFFAIRES PUBLIQUES.....	6
INFOS SYNAMAP.....	7
NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES.....	8
EN BREF.....	12

## Des objectifs variés

**Promouvoir** la prévention et la protection de l'homme au travail.

**Valoriser** la protection individuelle et la protection collective.

**Développer** les partenariats nécessaires pour faire progresser la prévention et la protection.

**Renforcer** le lien entre la profession et les pouvoirs publics.

**Veiller** à une application stricte de la réglementation et au respect des normes européennes harmonisées.



## Un acteur engagé dans le développement durable

Engagé dans une démarche de développement durable, cette année, le SYNAMAP soutient le projet humanitaire de l'association française Working Together pour équiper les pompiers de Marrakech en matériel de protection et leur proposer des formations spécifiques complémentaires adaptées.

institutions nationales et européennes, des laboratoires notifiés, et des organisations professionnelles partenaires, a incontestablement porté ses fruits puisque le principe selon lequel toute révision de normes devra être motivée constitue aujourd'hui la position officielle française au niveau européen et que la Commission européenne a rappelé récemment qu'un changement de référentiel technique ne saurait imposer le retrait du marché ou la mise en conformité des produits déjà commercialisés.

### Des actions concrètes et indispensables

Face au durcissement de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail, l'importance de la prévention et la protection de l'homme au travail est plus que jamais au cœur des préoccupations des entreprises et constitue un enjeu majeur, auquel il est indispensable de répondre efficacement. Le SYNAMAP travaille donc activement, en lien permanent avec l'ensemble de ses Commissions techniques, à l'émergence d'un environnement réglementaire stabilisé, respectueux du Droit et des intérêts économiques des PME. A titre d'exemple, le syndicat a lancé au début de l'année 2010, une vaste opération de lobbying afin d'alerter les autorités françaises sur le caractère économiquement dangereux et juridiquement contestable de leur position sur les produits comportant des éléments rétro réfléchissants. "Sans entrer dans les

détails, on peut affirmer que le problème est de taille et de nature à impacter toute la filière textile française. C'est pourquoi nous nous sommes associés avec l'Union des Industries Textiles (UIT) et l'Union Française des Industriels de l'Habillement (UFIH) pour tenter de faire prospérer notre point de vue auprès du Cabinet de M. WOERTH, alors en charge du Ministère du Travail. Le temps administratif est long et les différentes Directions centrales ne sont pas nécessairement sur la même longueur d'ondes mais nous ferons absolument tout pour obtenir un compromis équilibré et satisfaisant pour toute la filière concernée. Notre détermination est totale et nous ne lâcherons pas l'affaire" indique Antoine Fabre.

Enfin, le SYNAMAP est bien sûr une organisation activement tournée vis-à-vis des utilisateurs finaux. A cet égard, Bernard Cuny, Président du SYNAMAP, nous confie que "le champ économique étant particulièrement complexe, un travail important d'informations expertes à destination de l'utilisateur final doit être accompli. Car de tous les acteurs de ce marché, c'est bien lui le plus important". Un travail quotidien dont le SYNAMAP prend toute sa part en délivrant des formations expertes, en organisant, chaque année, des journées de Rencontres dont l'objectif constant est de rapprocher fournisseur et utilisateur final, et en ouvrant les portes de ses Commissions techniques à toutes les entreprises utilisatrices qui en font la demande. La promesse d'un bel avenir...

**"Une organisation engagée vis-à-vis des utilisateurs finaux"**

## Témoignages

### Bernard CUNY, Président du SYNAMAP

"Le monde de la prévention et de la protection de l'homme au travail, identifié par la Commission Européenne comme un 'lead market', est en constante évolution. Le grand défi de notre organisation pour l'avenir sera donc d'abord d'accompagner ces évolutions. Ensuite, notre champ économique étant particulièrement complexe, je pense qu'un travail important d'informations expertes à destination de l'utilisateur final devra être accompli. Car de tous les acteurs de notre marché, c'est bien lui le plus important."



### Antoine FABRE, Délégué Général du SYNAMAP

"Le SYNAMAP milite chaque jour pour une rationalisation du processus normatif. Les normes ne peuvent être utiles à la structuration du champ industriel qu'à une double condition : être robustes et ne pas faire l'objet de révisions incessantes. De ce point de vue, nous avons été heureux de constater, dans le cadre de réunions récentes réunissant la DGT, l'INRS, la FIM, l'UNM, et Eurogip, que notre requête - déjà ancienne - commençait à faire l'objet d'un consensus objectif en France. C'est un premier pas vers la transparence dont nos industriels ont tant besoin en ce moment."



## Un syndicat actif

Membre de l'**AFNOR** : préside la Commission générale EPI, est membre de droit du Comité d'Orientation Stratégique "Hygiène et sécurité" et participe aux 7 commissions de normalisation relatives aux EPI.

Membre de l'**European Safety Federation (ESF)**.

Participe aux comités techniques et groupes de travail du **CEN** (Comité Européen de Normalisation).

Interlocuteur privilégié des **pouvoirs publics, institutions nationales et européennes**, etc.



## E.P.I. Center, distributeur d'équipements de protection individuelle

Premier réseau français de distributeurs indépendants spécialiste en équipements de protection individuelle, E.P.I. Center est l'enseigne du Groupe Préventistes, fondé en 1989.

Fort de ses 20 ans d'expérience et de proximité géographique, avec sa soixantaine de magasins, E.P.I. Center s'efforce de garantir une bonne réactivité et de proposer un matériel conforme aux normes les plus exigeantes. Son investissement dans la recherche et dans la qualité de ses services a permis à E.P.I. Center d'augmenter considérablement son chiffre d'affaires et de "monter en puissance dans la distribution des EPI". Le point sur une belle réussite...

### Une évolution permanente

E.P.I. Center a toujours basé son fonctionnement sur l'évolution, pour répondre aux exigences de ses clients avant tout, mais aussi pour développer son offre de produits et améliorer continuellement son expertise. "Cette volonté s'est exprimée tout au long des 20 ans d'existence du groupe" nous explique Serge Collomb, Directeur d'Enseigne E.P.I. Center.

En effet, cette stratégie a permis à E.P.I. Center d'acquérir une solide expertise, d'améliorer son efficacité opérationnelle et de développer son accompagnement clients. Des avancées qui expliquent sans aucun doute l'augmentation très significative de son chiffre d'affaires, qui est passé de 27 millions d'€ en 2005 à 58,6 millions d'€ en 2010. Ensuite, E.P.I. Center accorde une grande importance à sa proximité clients et a donc veillé à faire évoluer ses implantations géographiques en France. "Les magasins du réseau E.P.I. Center assurent un maillage serré du territoire français pour la mise à disposition rapide d'équipements, le suivi des conditions d'utilisation et de l'évolution des risques, apportant aux clients des services de qualité et efficaces" indique Serge Collomb. En effet, cela constitue un gain de temps fortement recherché par les entreprises.

La dernière action d'E.P.I. Center qui vient confirmer cette stratégie évolutive, c'est son catalogue automne hiver 2010-2011. En effet, la déclinaison de visuels à l'humour

un peu décalé pour présenter sa nouvelle sélection de produits lui a permis de faire évoluer son image et celle des EPI. Un ton humoristique qui met en avant la nécessité de porter des EPI pour prévenir tous types d'accidents du travail.

### L'innovation et la sécurité pour tous

E.P.I. Center accorde une priorité à la qualité de ses produits et services en la plaçant au cœur de son mode de fonctionnement. "Un fort investissement dans la recherche et un travail en étroite collaboration avec les fournisseurs permet d'élaborer des produits toujours plus sûrs et efficaces" souligne Serge Collomb. Car la satisfaction clients est un objectif auquel les équipes d'E.P.I. Center s'efforcent de répondre quotidiennement. C'est pourquoi la société anticipe sur les nouvelles tendances de consommation B to B, en proposant des solutions qui répondent aux exigences des clients d'aujourd'hui : un achat raisonné en fonction des besoins, un achat responsable et éthique. E.P.I. Center s'engage donc à donner une vraie réponse au besoin du client, à y intégrer les exigences des normes environ-

**"Les engagements d'EPI Center ? Proposer une solution sur-mesure, fournir des performances irréprochables et offrir le meilleur rapport qualité/prix"**

Serge COLLOMB  
E.P.I. Center

nementales et à commercialiser des produits respectueux des critères élaborés par le Bureau International du Travail par exemple. Ensuite, le réseau E.P.I. Center enrichit le concept "OSS EPI - one stop shopping", un lieu unique pour une solution globale d'équipements adaptés aux exigences d'un métier, avec une offre segmentée "sur-mesure", propre à chaque magasin, pour répondre aux attentes pointues de clientèles diverses. Mais aussi en apportant une qualité et une diversité des services qui accompagnent le client à chaque stade de l'acte d'achat. En effet, le réseau s'engage à offrir un matériel répondant aux normes les plus exigeantes, tout en conservant le meilleur rapport qualité/prix. L'expertise de ses équipes lui permet d'accompagner l'homme au travail dans l'évolution de sa sécurité...



un spécialiste c'est sûr

### En chiffres

60 magasins E.P.I. Center en 2011.

58,6 millions d'€ de CA en 2010.

Plus de 90 000 clients.

Plus de 20 000 produits référencés et plus de 50 marques partenaires.



### E.P.I. Center

Immeuble Le Guillaume Tell  
305 avenue Theodore Braun  
69400 VILLEFRANCE SUR SAONE  
Tel : 04 74 67 93 14  
Fax : 04 74 67 49 73  
Email : np.preventistesgroupe@orange.fr  
Site Internet : www.epi-center.fr

## Infield Safety, spécialiste de la protection de la tête, des yeux, de l'audition et des voies respiratoires

Filiale de Signet Armorlite, reprise en avril 2010 par le Groupe Essilor International, numéro 1 mondial de l'optique ophtalmique, Infield Safety conçoit et fabrique des produits pour la protection industrielle des yeux, de la tête, de l'audition et des voies respiratoires, distribués sur le marché européen.

Entreprise experte, Infield Safety est devenu l'un des leaders de la protection des yeux et de la tête. Son professionnalisme ainsi que la qualité et la performance de ses produits lui permettent de fournir des sociétés reconnues comme la SNCF, EDF, Lafarge, etc. Preuve que son offre répond aux besoins de grands comptes, dont les exigences sont très pointues en matière de protection des salariés.

### Son expertise, une réalité

La filiation d'Infield Safety à Signet Armorlite, fabricant de verres ophtalmiques, et au Groupe Essilor International la positionne en tant qu'expert des questions relatives à l'optique, au fonctionnement de l'œil et à sa protection.

En effet, Infield Safety ne se contente pas de proposer une gamme standard mais crée des produits qui répondent aux exigences spécifiques de certains secteurs. Comme ses lunettes de protection conçues pour les caristes, qui protègent contre les risques d'impact et de projection, tout en assurant une excellente vision dans toutes les conditions de travail (variations fréquentes d'ambiances lumineuses, manœuvres délicates...).

"Infield Safety fabrique des lunettes et des protections auditives sur mesure, ce qui permet de rester très proche de l'utilisateur et de mieux comprendre ses besoins et souhaits en terme de protection" explique David Laird, Directeur Général Infield Safety France. Ensuite, la double expertise dans la protection des

yeux et celle contre le bruit permet à Infield Safety de développer une gamme d'équipements de protection de qualité, notamment dans les secteurs qui demandent des solutions complètes qui allient protection maximale et confort d'utilisation, les deux caractéristiques les plus importantes attendues par les consommateurs. Un savoir-faire qui permet à Infield Safety de concevoir et fabriquer des produits uniques.

### Sa stratégie ? Des produits ciblés et personnalisés

Répondre aux attentes des consommateurs, toujours plus exigeants en matière de confort, et offrir une protection maximale dans des milieux professionnels à risques spécifiques, tels sont les objectifs d'Infield Safety, qui a donc basé sa stratégie sur le ciblage et la personnalisation. Leur philosophie de conception ? "Les meilleurs lunettes sont celles qui sont portées. C'est pourquoi la plupart des modèles sont réglables selon le visage du porteur pour offrir une protection efficace lors de l'utilisation au poste de travail" nous confie David Laird.

De plus, pour "voir et travailler en toute sécurité", Infield Safety propose des lunettes de protection à verres correcteurs pour une protection sur mesure et un port permanent. Il s'agit en réalité de garantir la meilleure adéquation entre confort, look, ergonomie, précision, conditions de travail et risques à prévenir. "Confortables et adaptées à l'acuité visuelle du salarié, nos lunettes se font oublier tout en offrant une protection maximale. Il n'y a plus de frein à leur port" indique David Laird qui ajoute que "la démarche qualité d'Infield Safety

**"Infield Safety est le seul fabricant de lunettes de protection qui produit également des verres ophtalmiques. Une double compétence au service des travailleurs"**

David LAIRD  
Infield Safety

dans la conception de ses produits est de se concentrer sur le design et le confort du produit. Chaque nouveauté doit apporter une amélioration en performance, en confort ou en design." Preuve que les EPI ne sont pas une contrainte ! Pour enrichir son offre d'équipements sur mesure, Infield Safety propose également des protections auditives personnalisées. Dans la continuité de sa stratégie de ciblage et de personnalisation, Infield Safety a récemment développé un nouveau produit pour la protection de l'électricien contre les risques de court-circuit, d'arc électrique et travaux sous tension, le casque E-MAN, mis au point après de nombreux tests terrain conduits par un personnel très expérimenté. Un engagement permanent dans l'innovation ciblée et personnalisée !



### Quelques dates...

2010 Sortie du casque E-MAN.

2006 Début de la commercialisation des lunettes de protection à verres correcteurs en France.

1997 Installation d'Infield Safety en France.

1989 Création d'Infield Safety en Allemagne.



### Infield Safety

1 avenue Valparc  
68440 HABSHEIM  
Tel : 03 89 61 82 27  
Fax : 03 89 31 42 25  
Email : infield2@hrnet.fr  
Site Internet : www.infield-safety.fr



## Suivi de la Directive 89/686

Le suivi de la Directive EPI 89/686/CEE par les autorités administratives des Etats membres de l'Union pourrait-il être un facteur d'insécurité juridique pour nos industriels ? Rejoignant la position du SYNAMAP, préconisant le respect du droit, la transparence et la stabilité réglementaire, certains parlementaires le pensent ouvertement aujourd'hui. Pour preuve, les questions écrites, publiées au Journal Officiel, dans lesquelles M. Philippe ADNOT, Sénateur et Président du Conseil Général de l'Aube, et M. Alain VASSELLE, Rapporteur général de la commission des affaires sociales du Sénat, pointant le fait "qu'apparaissent dans un certain nombre de documents administratifs des références à d'autres comités que celui ex-

pressément visé par l'article 6 de la Directive", demandent au Ministère du Travail de "leur préciser les règles qui, au regard du droit communautaire, doivent présider au suivi de la directive relative aux équipements de protection individuelle", suivi dont ce ministère est chargé.

Le SYNAMAP, qui suite aux travaux réalisés par sa commission "Vêtements de protection", avait alerté la Direction Générale du Travail sur ce sujet, dès le mois de novembre 2010, sans obtenir aucune explication convaincante de cette dernière, sera naturellement très attentif à la réponse qui sera apportée à cette question.

## Pénibilité au travail : nouveau dispositif de prévention

La loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites introduit, notamment dans le code du travail, des mesures concernant la pénibilité du parcours professionnel. Plus précisément, de nouvelles dispositions sont, entre autres, ajoutées à la partie IV du code du travail qui est consacrée à la santé et à la sécurité.

Au nom des principes généraux de prévention des risques professionnels, l'employeur doit désormais prendre les mesures nécessaires pour assurer la prévention de la pénibilité au travail.

### Extraits :

Article L.4121-1 du code du travail : "L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- 1 - Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ;
- 2 - Des actions d'information et de for-

mation ;  
3 - La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.  
L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes."

Article L.4121-3-1 du code du travail : "Pour chaque travailleur exposé à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels déterminés par décret et liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail susceptibles de laisser des traces durables identifiables et irréversibles sur sa santé, l'employeur consigne dans une fiche, selon des modalités déterminées par décret, les conditions de pénibilité auxquelles le travailleur est exposé, la période au cours de laquelle cette exposition est survenue ainsi que les mesures de prévention mises en oeuvre par l'employeur pour faire disparaître ou réduire ces facteurs durant cette période."



## A savoir

Une quarantaine de députés se rassemblent à l'initiative de Bernard Carayon, député du Tarn, dans le collectif "droite industrielle et ouvrière"

Constatant que "la France se désindustrialise et que nos entreprises, les PME surtout, affrontent une guerre économique mondiale sans y avoir été préparées" et que "seuls les européens, sous la férule des commissaires, respectent les règles que tous les autres contournent", une quarantaine de députés ont décidé de participer à un collectif "droite industrielle et ouvrière" afin de peser dans le débat national et de mieux affirmer le "primat industriel", garantie de nos emplois en France. Une initiative qui témoigne de la prise de conscience grandissante des politiques par rapport aux problèmes administratifs croissants que rencontrent nos entreprises.



## En bref

Rapport de Jean-Luc WARSMANN : conclusions très attendues...

Le Premier Ministre a chargé, en juin dernier, le député ardennais Jean-Luc WARSMANN, Président de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale, d'une mission visant à "desserrer les contraintes excessives qui pèsent sur les entreprises, en particulier les PME, mais aussi les artisans, les agriculteurs et les professions libérales". L'objectif fixé est de rendre le cadre juridique français plus propice à l'initiative économique et à la création de richesses et d'emplois. Les premières conclusions de M. WARSMANN qui devraient être remises au Premier Ministre dans les jours à venir sont naturellement très attendues par le SYNAMAP.

## 4<sup>ème</sup> édition des RENCONTRES du SYNAMAP

Le SYNAMAP organise la 4<sup>ème</sup> édition de ses RENCONTRES le 6 juin 2011 au Palais du Luxembourg.

L'édition 2010 avait souligné les efforts des acteurs de la prévention et de la protection de l'homme au travail pour s'adapter aux exigences environnementales d'aujourd'hui et de leur volonté de s'orienter vers un comportement responsable en matière de développement durable. Elle avait également permis d'apporter des réponses concrètes sur la rationalisation du processus normatif et l'urgence d'instituer un marché européen transparent et harmonisé par le biais d'un cadre réglementaire que tous les observateurs jugent "instable".

Cette année, les RENCONTRES du SYNAMAP porteront sur la prévention et la protection dans le milieu agricole, un secteur fortement touché par les accidents du

travail et les maladies professionnelles, mais très impliqué dans l'amélioration de la sécurité et la préservation de la santé des travailleurs, par la mise en place d'une démarche de prévention très active accompagnée d'actions concrètes. Les intervenants présents démontreront la nécessité de porter des équipements adaptés vis-à-vis des différents risques encourus, de mettre en place une solide politique de prévention et de clarifier le cadre réglementaire et certains aspects de la normalisation pour éviter de graves incidents, comme celui des combinaisons jetables en 2010, mais aussi la nécessité de fédérer tous les acteurs concernés autour d'un objectif commun, faire de la santé et de la sécurité au travail une priorité politique et industrielle.



## Nouveaux adhérents au SYNAMAP

Le SYNAMAP poursuit son développement avec l'adhésion de deux nouveaux adhérents.

### Auditech Innovations SAS

Leader technique de l'antibruit, Auditech Innovations conçoit, fabrique et commercialise des équipements de protection individuelle, antibruit anatomique avec filtres acoustiques, adaptés à divers contextes professionnels, tout en préservant la communication.

www.auditech-innovations.fr



### DuPont de Nemours

DuPont fabrique des équipements de protection contre la chaleur et le feu, contre les coupures et l'abrasion et des vêtements de protection chimique. Agriculture, industrie chimique, nucléaire, etc., DuPont apporte des solutions efficaces dans des domaines où le risque demande le plus haut niveau d'expertise.

www.dupont.com



## Infos

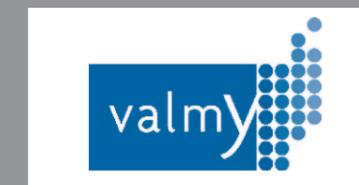
Nouvelles acquisitions pour Capital Safety et Deltalyo & Valmy



Leader de la protection antichute, Capital Safety a acquis, en janvier dernier, ITFH (Institut Technique de Formation en Hauteur), filiale de la société Versant, afin de proposer à ses clients des programmes de formation adaptés à leur activité et à leurs besoins spécifiques.

Véritable spécialiste de la formation professionnelle en hauteur, ITFH propose 54 modules de formation, de la sensibilisation aux techniques et règles de sécurité à la pratique de chaque spécialité (travaux sur corde, nacelle, échafaudages, harnais ...).

"En tant que leader de la protection antichute, la volonté de Capital Safety est d'offrir un service de formation qui permettra à nos clients d'appréhender au mieux les solutions nécessaires à leurs besoins et à leurs marchés (éolien, construction...)"



Deltalyo & Valmy a récemment repris l'activité industrielle de la société britannique Phoenix Safety.

Dirigée par David et Helen SMITH, Phoenix Safety a développé depuis dix ans une gamme de masques respiratoires à adduction d'air et d'écrans faciaux mettant en avant un confort inégalé pour l'utilisateur, une grande simplicité de conception permettant un entretien aisé, le tout avec la volonté de préserver une compétitivité très attractive. Ces produits seront désormais commercialisés sous la marque Valmy qui a commencé leur fabrication dans son usine roannaise.

**ANSELL HEALTHCARE EUROPE**



**HyFlex® 11-616**

Norme : EN 388 : 2121

**Descriptif** : Gant ultraléger, tricoté et enduit à usages multiples qui offre un confort, un ajustement et une sensibilité exceptionnels.

**Applications** : Tâches d'assemblage exigeant un degré élevé de précision, opérations impliquant des gestes répétés de flexion des doigts et de pincement.

infofrance@eu.ansell.com - www.ansell.eu

**CAPITAL SAFETY GROUP**



**Nouvelle longe élastique à absorption d'énergie PRO™ Stretch de Protecta**

Normes : Absorbant d'énergie certifié CE EN355 - Connecteurs certifiés EN362

**Descriptif** : Dotée d'un nouveau système d'absorption : l'absorbant d'énergie est intégré sur toute la longueur de la longe, plus confortable, mieux équilibrée et n'empêche pas l'utilisateur.

**Applications** : Tous segments de marché, toutes industries.

pblackburn@capitalsafety.com - www.capitalsafety.fr

**CENTURION SAFETY PRODUCTS**



**Casquette de sécurité Airpro**

Norme : EN 812

**Descriptif** : Offre un ajustement du tour de tête fiable. Les caractéristiques réfléchissantes améliorent la sécurité et la visibilité du porteur. Hygiène et propreté assurés par une coque et un coussin.

**Applications** : Secteurs - industries, second œuvre bâtiment, maintenance, chaîne de production...

centurionfrance@wanadoo.fr - www.centurionsafety.fr

**DRÄGER SAFETY FRANCE sas**



**DRÄGER CPS 5900**

**Descriptif** : Le CPS 5900 Dräger est le vêtement de protection chimique étanche au gaz, jetable, idéal, pour les incidents chimiques. Léger, souple, muni d'un large oculaire, il a une durée de vie de 10 ans.

marketing.france@draeger.com - www.draeger.com

**DELTALYO & VALMY**



**Masque à Adduction d'AIR**

Normes : EN 14594 classe 3A - EN 166 - EN 12021

**Descriptif** : Casque complet avec écran en acétate (protection chimique), tuyau, cienteure à débit variable et charbon actif, sifflet avertisseur.

**Applications** : Travaux de longue durée dans des environnements pollués (industrie automobile, pulvérisation de peinture au pistolet, ...).

info@deltalyovalmy.com - www.valmy.eu

**FROMENT**



**SPIDERLINE II®**

Norme : EN795-C

**Descriptif** : Ligne de vie horizontale permanente à passages automatiques en câble diam. 8 mm avec points d'extrémités orientables. Composant : acier inoxydable.

**Applications** : Préconisée pour assurer des grands déplacements horizontaux en intérieur ou extérieur jusqu'à 3 intervenants.

info@froment.info - www.froment.com

**GROUPE JLF**



**Semelle ¾ women perform (réf. 285)**

Normes : EN 12746 - EN ISO 20344 § 5.10

**Descriptif** : Semelle ¾ en mousse alvéolaire polyuréthane absorbante avec 2 zones de confort plus épaisses au talon et à l'arrière de la voûte transversale antérieure, fongistatique.

**Applications** : Usage recommandé pour toutes les femmes ayant une station debout prolongée et répétitive.

commercial@groupe-jlf.com - www.jlf-pro.com

**GROUPE RG**



**Gant d'usage général, tricoté et enduit (réf. 398016)**

Normes : EN420 - EN388 4343

**Descriptif** : Support tricoté sans couture en fibre haute-ténacité UHMWPE. Sans DMF : sans risque d'allergies. Très bonne dextérité.

**Applications** : Manipulation d'objets abrasifs et coupants, manutention générale, assemblage automobile, maintenance industrielle, cartonnerie, centre de tri...

marc.thouvenin@groupe-rg.com - www.groupe-rg.com

**GROUPE RG**



**Lunettes de protection EOLE (réf. 100.096, 100.097 et 100.098)**

Normes : EN 166 - EN 170

**Descriptif** : Monture en polycarbonate, joint en TPR Oculaire Polycarbonate anti abrasion et filtre UV. Branches inclinables adaptables à tous types de visages. Version solaire industriel avec oculaires gris.

**Applications** : Protection contre les risques mécaniques, protection générale.

gerard.maigret@groupe-rg.com - www.groupe-rg.com

**INFIELD SAFETY**



**Lunettes de protection COMBOR**

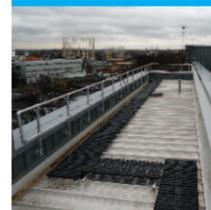
Normes : EN 166 - EN 170

**Descriptif** : Monture très étanche aux poussières. Branches ou bandeau élastique, selon contexte de travail. Insert pour verres correcteurs.

**Applications** : Protection oculaire idéale pour tous travaux en milieu très poussiéreux.

infield@hrnet.fr - www.infield-safety.fr

**KEE SAFETY**



**Kee Walk®**

Norme : NF EN 516 : 2006

**Descriptif** : Un chemin de circulation permanente et novatrice pour circuler en sécurité sur des toitures fragiles. Livré en kits standards et modulables.

**Applications** : Kee Walk s'adapte à des toitures bac acier, à joints debout, composites ou multicouches ; plates, arrondies ou pentues de 0° à 35°.

jmaatsch@keesafety.com - www.keesafety.com/fr

**LEMAITRE SECURITE**



**Easybrown S2 - Easyblack S2**

Norme : EN ISO 20345 - 2007

**Descriptif** : Modèle ultra flexible, confortable, léger. Cuir velours hydrofuge. Doublure très respirante. Embout alu. Semelle adhérente PU injecté.

**Applications** : Industrie, maintenance. Logistique, transport, distribution. Administration, services. Apprentissage, formation.

contact@lemaitre-securite.com - www.lemaitre-securite.com

**MAPA PROFESSIONNEL**



**Krytech 579**

Norme : EN 388 : 4343

**Descriptif** : Protection coupure pour des manipulations très fines en milieu peu salissant. Confort et extrême sensibilité tactile.

**Applications** : Industries mécanique et automobile, papeterie. Travaux de finition, tri de petites pièces coupantes, manipulation de carton, ...



**Krytherm 585**

Normes : EN 388 : 4343 - EN 511 : 01X

**Descriptif** : Protection coupure pour des travaux de dextérité en extérieur ou dans des environnements froids. Idéal milieu huileux.

**Applications** : Energies, Collectivités, Transports. Manutention, mécanique, entretien de voiries, intervention électrique hors tension, ...



**Krynit Performance 582**

Norme : EN 388 : 4543

**Descriptif** : Protection coupure haute performance pour des manipulations fines en milieu huileux. Très bonne préhension et étanchéité.

**Applications** : Industries mécanique et automobile, environnement. Maintenance, usinage, collecte et tri de déchets, travail sur presse, ...

mkgpro.mapa@mapaspontex.fr - www.mapa-professionnel.com

**MOLINEL**



**Pantalon genouillères DECOTEC 2R (réf. 2191)**

Normes : EN 14404 - A1 : 2010

**Descriptif** : Renfort en 100% Cordura® sur les zones sollicitées, nombreuses poches, genouillères avec système de réglage pour la plaque de protection certifiée EN 14404.

**Applications** : Professionnels de la peinture et de la pose : carreleur, peintre, plaquiste, poseur, ...

marketing@molinel.com - www.molinel.com

## MOLINEL



### Pantalon genouillères OUTFORCE 2R (réf. 2165)

Normes : EN 14404 - A1 : 2010

**Descriptif** : Renforts en 100% Cordura® sur les zones sollicitées, nombreuses poches, genouillères avec système de réglage pour la plaque de protection certifiée EN 14404 - 3 coloris.

**Applications** : Tous les corps de métiers qui travaillent en extérieur : BTP, gros œuvre, maçon, ...

marketing@molinel.com - www.molinel.com

## MSA GALLET



### Caméra à Imagerie Thermique EVOLUTION5800

Normes : IP 67  
Résistance à la flamme Simulation NFPA 1981 Edition 2002  
Résistance à la chaleur Simulation NFPA 1982 Edition 1998  
Résistance à la vibration MIL-STD-810E Catégorie 1,  
Compatibilité électromagnétique  
Conforme à la directive 89/336/EEC conformément à la norme EN 61000-6-2 et EN 61000-6-4, FCC Partie 15

**Descriptif** : Robuste, légère et simple d'utilisation, EVOLUTION5800 vous offre la meilleure qualité d'image du marché, et ce au meilleur rapport qualité/prix.

**Applications** : Prévention & lutte contre l'incendie, recherche de personnes, vérification des niveaux de liquides dangereux (cuves, tankers, containers...), surveillance équipements électriques...

vanessa.sirima@msa-gallet.fr - www.msa-gallet.fr



### Casques de protection V-Gard 500

Normes : EN397 - EN50365 - EN 13463-1 - certifié ATEX par un laboratoire indépendant

**Descriptif** : Les porteurs des casques V-Gard MSA ne prennent aucun risque en portant leurs casques : ils ne se chargent pas en électricité statique ! Unique : casque avec lampe certifiée ATEX.

**Applications** : Atmosphères potentiellement explosibles gaz ou poussière : sites pétrochimiques, sites de stockage & maintenance de matières dangereuses,...

protection@msa-gallet.fr - www.msa-gallet.fr

## Détecteur multigaz ALTAIR 4X



Normes : ATEX: II 1G Ex ia IIC T4, -40 °C à +60 °C, IP67 (Zone 0 SANS cellule gaz combustibles)  
II 2G Ex ia d IIC T4, -40 °C à +60 °C, IP67 (Zone 1 AVEC cellule gaz combustibles)

**Descriptif** : Ultra robuste et simple d'utilisation, ALTAIR4 X détecte jusqu'à 4 gaz et est équipé des nouvelles cellules MSA dont la durée de vie est > 3 ans.

**Applications** : Travaux en espaces confinés, Services Incendie, Assainissement, industries chimique, pétrochimique, gaz,...

christian.chmara@msa-gallet.fr - www.msa-gallet.fr

## MUZELLE DULAC HASSON



### Pantalon Chantier Plus®

Norme : EN 14404

**Descriptif** : Pantalon Chantier Plus® en C/P 300 g/m² avec poches genouillères et renfort bas devant en Cordura®, double poche mètre renforcée. Taille 36 à 60 EJ 82 cm. Disponible sur stock en Bugatti et Gris Convoy.

**Applications** : Destiné à tous les professionnels travaillant régulièrement de façon prolongée à genoux : carreleur, chapiste, parqueteur, couvreur...

stephanie.duvert@muzelledulac-hasson.fr  
www.muzelledulac-hasson.fr

## ROSTAING



### Gant WATERCUT4

Normes : EN 420 2003 - EN 388 2003 (4-4-4-3)

**Descriptif** : Gant souple, fin, excellente préhension. Enduction PU phase aqueuse, sans DMF (dyméthylformamide). Pas d'émanation toxique ; protection environnement, opérateurs et utilisateurs.

**Applications** : Manutention d'objets coupants, gras. Industrie automobile, mécanique, emboutissage, fabrication de biens d'équipement.

contact@rostaing.fr - www.rostaing.com

## SHOWA BEST GLOVE



### 707

Normes : EN 388 - EN 374

**Descriptif** : Des aliments protégés grâce au gant Nitri-DEX "hybride". Solution hybride (combinaison de gants résistants aux produits chimiques et de gants jetables N-Dex).

**Applications** : Manipulation de produits chimiques et dans les applications alimentaires et pharmaceutiques, tout en réduisant la quantité de déchets d'emballage.

info@showabestglove.eu - www.showabestglove.eu

## SIOEN



### Blouson Siopor Ultra CAMPBELL 364A

Normes : EN 471 - EN 343 - EN 14058

**Descriptif** : Blouson hiver haute visibilité avec manches amovibles, coloris Jaune fluo ou orange fluo. Vêtement multifonctionnel avec manches et doublure en polaire détachables.

**Applications** : Toutes interventions à l'extérieur soumises aux normes de haute visibilité.



### Tee-shirt SIO-COOL Light COVENTRY 385A

Norme : EN 471

**Descriptif** : Tee-shirt haute visibilité très léger, col en V, maille aérée sous les aisselles pour meilleure respirabilité. Tissu 100% SIO .COOL Light +/- 130 g/m2. Effet antibactérien contenu dans la fibre.

**Applications** : Idéalement conçu pour toutes les professions soumises aux travaux sur la voie publique dans des conditions climatiques chaudes.



### Parka étanche haute visibilité avec protection Arc Electrique - Classe 1 : LUTON 3713

Normes : ARC IEC 61482-2 Class 1 - EN ISO 11612 - EN ISO 14116 - EN 1149-5 - EN ISO 11611 - EN 13034 - EN 343 - EN 471

**Descriptif** : Vêtement de protection thermique et haute visibilité. Possibilité d'intégrer des doublures afin d'augmenter le confort thermique. Existe en version Marine non haute visibilité.

**Applications** : Toutes les professions soumises à un risque lié à l'Arc Electrique.

www.sioenapparel.com

## SPERIAN PROTECTION



### Combinaison MUTISAFE HV\*-1412090

Normes : EN 1149-5 : 2008 - EN 471 : 2004 - EN ISO 11611 : 2007 - EN ISO 11612 : 2008 (A1-B1-C1)

**Descriptif** : Combinaison confortable et pratique pour les professionnels ayant à la fois besoin d'une protection multirisque et d'une haute-visibilité.

**Applications** : Aéroports, plateforme offshore, maintenance de voies ferrées. La gamme complète est personnalisable avec le logo de l'entreprise.

\* HV = Haute Visibilité



### SYNC™ - 1030111 (Howard Leight by Sperian)

Norme : EN 352-2 : 2002

**Descriptif** : Casque antibruit stéréo qui permet d'écouter un dispositif audio portable (exemple MP3), tout en protégeant l'audition.

**Applications** : Idéal pour motiver les employés à se protéger du bruit et pour augmenter leur productivité.

infofrance@sperian.com - www.sperian.com

## T2S



### Polo HAVANA

Norme : EN 471 Classe 2

**Descriptif** : Maille traitée anti-UV. Col fermé par trois boutons. Empiècements contrastés. Bandes rétro réfléchissantes microbilles RETHIOTEX®.

**Applications** : Haute visibilité. Préconisé pour les sociétés de BTP, les collectivités...



### Tee-shirt RIO

Norme : EN 471 Classe 2

**Descriptif** : Léger. Maille traitée anti-UV. Col V. Manches courtes. Bandes rétro réfléchissantes microbilles RETHIOTEX®.

**Applications** : Haute visibilité. Préconisé pour les sociétés de BTP, les collectivités...

info@t2s.fr - www.t2s.fr

## Hausse du coût des matières premières : focus sur la situation dans la filière textile

Les industriels doivent faire face au coût des matières premières qui ne cesse d'augmenter et sont, à juste titre, de plus en plus inquiets face à cette situation. Exemple avec l'industrie textile.

Les catastrophes climatiques, comme les inondations au Pakistan ou encore les glissements de terrain en Chine l'été dernier, ont provoqué une envolée du prix du coton. Or ces deux pays assurent 40% de la production mondiale. Le risque de pénurie pèse donc très lourd sur les acteurs de l'industrie du textile qui subissent une hausse des prix d'achat de 30 %. Face à cette augmentation, ils se sont reportés sur la fibre de polyester, qui a son tour augmenté. Résultat de la loi offre/demande, mais aussi de l'augmentation du prix du pétrole, dont sont issus les composants permettant de produire le polyester... Trouver le moyen d'approvisionner cette flambée du prix des matières premières est donc une priorité, à laquelle le G20 tentera de répondre.



## Bruit et vibrations : une affaire de dose

Du 2 au 4 mars dernier, l'INRS a organisé, à Paris, un colloque consacré au bruit et aux vibrations, des risques professionnels qui concernent aujourd'hui des millions de salariés français et deux tiers des salariés européens. Bien que ces nuisances soient connues depuis longtemps, les moyens permettant de les évaluer et de les réduire restent souvent ignorés.

Le bruit constitue une nuisance particulièrement répandue dans les entreprises françaises. Selon un sondage réalisé par l'INRS, 39% des actifs français sont gênés par le bruit sur leur lieu de travail et selon l'Association JNA, le bruit au travail accroît de 24% le risque d'accident avec arrêt de travail. Quant aux effets du bruit sur la santé, ils dépendent de l'intensité et de la durée d'exposition. Mais pour le bruit comme pour les vibrations, tout est une affaire de dose. Parvenir à évaluer les risques et caractériser les expositions constituent précisément les points clés de la démarche de prévention. L'INRS a conçu des calechettes afin de faciliter le mesurage de l'exposition au bruit. Si les risques sont avérés, l'information aux travailleurs concernés est primordiale. De plus, il est important de choisir des équipements de protection adaptés aux nuisances sonores. Source INRS



## Risque électrique : sécurité sous haute tension

Bien que le nombre d'accidents dus à l'électricité diminue régulièrement, ceux-ci restent particulièrement graves. Chaque année, une dizaine de travailleurs meurent électrocutés et un incendie sur cinq serait d'origine électrique. La prévention des risques repose avant tout sur la mise en sécurité des installations mais aussi sur la formation du personnel.

En matière de risque électrique, la première mesure de prévention consiste à s'assurer que le matériel et les installations de l'entreprise sont en bon état et conformes aux normes en vigueur. Les statistiques montrent que de nombreux accidents sont la conséquence d'une mauvaise connaissance du risque électrique. Donc la prévention passe aussi par la formation des salariés. L'objectif est de les sensibiliser aux risques, mais également de leur enseigner les bonnes pratiques à mettre en oeuvre lors de l'utilisation du matériel électrique. Et pour finir, il est bien évidemment indispensable que les travailleurs possèdent et portent des équipements de protection individuelle appropriés (casque, gants, chaussures et vêtements de protection isolants).

Source INRS



## Info

### Santé et sécurité au travail dans les petites entreprises : quelle prévention ?

Selon la récente enquête réalisée par l'INRS, 34 % des TPE françaises considèrent que leur activité ne présente pas de risques pour leurs salariés et ne voient pas l'intérêt du Document unique d'évaluation des risques professionnels. Un chiffre inquiétant qui met en évidence le manque de préoccupation des chefs d'entreprise de moins de 50 salariés en matière de santé et sécurité au travail. Une importante campagne de sensibilisation de ces acteurs à la prévention des risques professionnels et à la protection de leurs salariés est donc indispensable pour améliorer la santé et la sécurité au travail.

L'INRS a donc défini deux axes d'intervention majeurs :

- Développement des approches par secteurs d'activité et métiers afin d'aborder la prévention dans le cadre de leur pratique professionnelle spécifique.
- Développement des partenariats destinés à :
  - co-construire des démarches "métier" avec des organisations professionnelles, des centres techniques, des pôles d'innovation ;
  - diffuser efficacement les informations et outils à ces entreprises qui échappent, en grande partie, aux canaux d'information habituels des acteurs de la prévention.
- Obligation réglementaire de constitution d'un Document unique d'évaluation des risques.

Des actions au sein de l'INRS sont en cours, afin de valider opérationnellement ces principes, en liaison avec la direction des risques professionnels de la CNAMTS, le réseau des CRAM/ CARSAT/ CGSS, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Santé au Travail 2.

Editeur de Référence :  
SYNAMAP

Défense 1 - 39/41 rue Louis Blanc  
92038 Paris La Défense cedex

Tél. : 01 47 17 64 36 / Fax : 01 47 17 64 97

Email : [infos@synamap.fr](mailto:infos@synamap.fr) / Web : [www.synamap.fr](http://www.synamap.fr)

Directeur de la publication :  
Bernard Cuny

Réalisation :  
Communication SYNAMAP

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, à condition de citer la source et d'en informer le SYNAMAP.